

01376 - 2011

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une artère sur le territoire
de la commune de Meyrin

09 février 2011

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu la demande du Conseil administratif du 13 avril 2010 ;

Vu le préavis favorable de la Commission cantonale de nomenclature du 14 décembre 2010 ;

Vu le règlement sur les noms géographiques et la numérotation des bâtiments du 8 octobre 2009,

ARRÊTE :

Il est donné le nom de : **rue de la Campagne-CHARNAUX**

à l'artère sans issue commençant à l'avenue de Vaudagne n°13 et finissant à la hauteur du
C.O. de la Golette, anciennement partie nord de la rue de la Golette.
La proposition fait référence au nom de lieu "Campagne-CHARNAUX".

Entrée en vigueur de cette dénomination : 2 avril 2011

Le code voie de cette artère est : 62987

Communiqué à :

CHA	1 ex.
DCTI	1 ex.
DF	1 ex.
DSPE	1 ex.
DIM	1 ex.
FAO	1 ex.



Certifié conforme,

La chancelière d'Etat :

M.O. [Signature]